

## UNE FAMILLE LUXEMBOURGEOISE : LES NEUVEFORGE

Je voudrais montrer par un exemple de quelle façon une famille sans prestige particulier et, de surcroît, étrangère au Luxembourg, est arrivée, en moins d'un siècle, à y conquérir une position éminente et à promouvoir quelques-uns de ses membres jusqu'aux plus hautes dignités. Les personnages dont il sera question ont suscité l'intérêt des biographes, qui ont expliqué leur ascension par leurs mérites et leurs talents. C'est que les historiens qui se sont occupés d'eux appartenaient à leur parenté proche, voire à leur descendance. D'autres, et c'est le cas du D<sup>r</sup> Auguste Neyen, se souciaient de composer une sorte d'hagiographie nationale. Sans méconnaître les efforts à l'actif de ces auteurs, il est utile de considérer les faits d'un point de vue moins subjectif et de recourir, plus qu'ils n'ont pu le faire, aux documents d'archives.

J'entends par là non les dossiers généalogiques établis par les héralds d'armes, mais les actes de la pratique administrative et juridique reposant parmi les grandes collections comme la Chambre des Comptes, le Grand Conseil de Malines, le Conseil de Luxembourg, la Secrétairerie d'Etat allemande, les greffes scabinaux des villes et des villages. Non que ces actes échappent à toute suspicion, car ils ont pu être, eux aussi, rédigés dans un but déterminé. Cependant, il est toujours possible de les contrôler les uns par les autres, alors que les dossiers nobiliaires se reproduisent presque textuellement et font état de pièces justificatives dont l'authenticité n'est pas garantie de manière à lever toute hésitation. Les généalogistes professionnels d'autrefois ne manquaient ni de science, ni de savoir-faire. Ils s'appliquaient avec un art consommé à combiner harmonieusement les certitudes et les conjectures les plus subtiles au point que, pour distinguer les unes des autres, il faudrait aller jusqu'à vérifier leurs allégations en apparence les plus inoffensives. Or, un tel contrôle est hors de question puisque les soi-disant preuves sont presque toujours des copies, dont on ne peut retrouver les originaux même là où ils devraient normalement être recherchés.

..

La famille de la Neuveforge, dite aussi de Neuforge, que nous allons étudier ici dérive incontestablement de la famille de Leuze,

surtout représentée au pays de Liège et dans la principauté de Stavelot-Malmédy. Notre propos n'est pas de vérifier ses antécédents et nous acceptons volontiers l'opinion de nos prédécesseurs qui la rattachent unanimement à la petite noblesse rurale de nom et d'armes. Notre but est de suivre la branche qui s'est fixée dans le Luxembourg historique au XVI<sup>e</sup> siècle et que l'on désigne sous les appellations : « de la Neuveforge de Luxembourg » ou « de la Neuveforge des Pouxhons ».

Cette dernière dénomination lui a été appliquée par Jean-Gilles Lefort dans une attestation du 12 décembre 1707. Elle a été reprise par ses continuateurs, qui ont décerné à tous nos personnages le titre de seigneurs des Pouxhons. En fait, aucun des documents que nous avons pu examiner ne fait la moindre allusion à cette seigneurie à propos des Neuveforge de Luxembourg que nous avons identifiés. Elle n'est jamais mentionnée dans les actes de partage de leurs biens, ni dans les qualifications flatteuses dont ils se parent si volontiers. Il s'agit d'une simple détermination diagnostique imaginée par Lefort pour distinguer cette branche de celles, du même nom de Neuveforge, qui existaient encore ailleurs, notamment à Stavelot.

Elle se justifiait en ce que Corbel de Leuze, époux de Marie de Heyme, avait érigé près de Harzé, au lieu-dit « Les Pouxhons », une usine à fer, non loin d'autres établissements similaires déjà existants. Cette usine avait pris le nom de Neuveforge et Corbel lui-même avait fini par abandonner son patronyme ancestral et par adopter celui de la Neuveforge qui allait s'appliquer durablement à sa descendance.

Les Pouxhons se trouvaient à la limite des terres stavelotaines et luxembourgeoises, en l'occurrence de la grande enclave d'Aywaille. C'est par cette usine que Corbel en vint à s'intéresser directement à notre province, car il dut se procurer le combustible nécessaire dans les bois de nos prévôtés de Durbuy et de La Roche.

∴

Son fils, Gilles de la Neuveforge, est tenu à juste titre pour le chef de la branche luxembourgeoise du nom. Il se fixa à La Roche après son mariage conclu le 15 juin 1572 avec Catherine Ferrier, fille d'Englebert Ferrier, échevin et greffier de la ville et du comté. C'était une alliance honorable qui lui valut d'être compris parmi les hommes de fief. Il fut surtout maître de forges, en association avec son père et aussi avec un gentilhomme du pays, Louis de Samrée, avec qui il exploita les usines de Journal et de Belheyd. On le trouve mentionné de 1571 à 1575 parmi les gros acquéreurs de bois domaniaux et ses entreprises connurent une certaine prospérité. Il mourut assez jeune, avant le 11 juillet 1584, date à laquelle sa veuve est déjà remariée à Jean de Bande, mayeur de La Roche, seigneur de Ceureux, Villez et de la Cour Henriette à Roy.

La fortune des Ferrier était considérable. Le fils de Gilles, Englebert de la Neuveforge, né à La Roche en 1574, put renoncer à la métallurgie, qui avait d'ailleurs cessé d'être rémunératrice dans la région. Il choisit la carrière de la haute administration et prit sa licence en droit à l'Université de Louvain. Reçu avocat au Conseil de Luxembourg, il devait plus tard se signaler par son activité et l'étendue de ses connaissances. Il doit cependant la solidité de sa position au mariage qu'il contracta le 21 décembre 1599 avec Marie-Agnès d'Huart, née à Luxembourg en 1582, fille de Remacle Huart, trésorier des chartes et futur président du Conseil, et de Barbe Brenner, celle-ci l'une des nombreuses filles de l'ancien greffier en chef Jean Brenner, pourvoyeur de tous les emplois au sein de cette haute judicature.

Il est à noter que Remacle Huart provenait lui aussi d'une lignée de petits féodaux du pays de Stavelot et tenait sa situation de son mariage. Englebert de la Neuveforge pouvait prendre exemple sur un tel beau-père et, à son imitation, acquérir une connaissance approfondie de la langue allemande. Il ne s'en fit pas faute et occupa bientôt une place de choix au barreau de Luxembourg, intervenant avec efficacité dans toutes les grandes affaires. Les Etats de la province le nommèrent en qualité de greffier, le 20 juillet 1609, après l'avoir longtemps employé de préférence aux autres avocats.

Lorsque le procureur général Adrien Goudius offrit sa démission, le Conseil, par lettre du 26 janvier 1613, annonça aux Archiducs qu'il avait procédé à la désignation de trois candidats à sa succession et ajouta hypocritement les considérations ci-après : « Sans certaines incompatibilités, ils eussent cité aussi M. Englebert de la Neuveforge, licencié en droit. Mais il a épousé la sœur germaine du conseiller Huart, celui-ci étant de surcroît neveu du greffier tout comme Englebert. En outre, un des substitués-greffiers, Antoine Blanchart est pareillement leur cousin germain à tous trois. » Ils appartenaient à la descendance de Jean Brenner, dont les filles avaient apporté ces emplois consulaires à leurs maris. Pour le reste, la proposition insistait tellement sur les extraordinaires mérites d'Englebert et négligeait à tel point les compétiteurs désignés conformément aux statuts que les Archiducs comprirent ce qu'on attendait d'eux : ils nommèrent Englebert de la Neuveforge procureur général par lettres patentes du 26 février 1613. Son traitement fut même singulièrement relevé : 500 livres au lieu de 219.

C'était le bon sens même. On ne supprimait pas un règlement qui pouvait être utile. On se contentait de l'ignorer. Jamais dans toute l'histoire du Conseil, l'office fiscal ne fut occupé par un personnage d'une telle valeur. Outre qu'Englebert s'entremît dans de nombreuses affaires de contestation territoriale avec les Etats limitrophes, il fut souvent chargé de missions diplomatiques à

l'étranger, en Hongrie et en Pologne par exemple. Il mit à son actif le dénombrement général du pays en 1624 et présida à la codification des coutumes régionales et locales en 1623. C'est encore lui qui régla la question de l'amodiation de la terre de Durbuy en 1628. Il était, en somme, devenu le personnage essentiel de l'administration dans le duché.

Elevé au rang de conseiller ordinaire le 1<sup>er</sup> février 1627, il put cumuler cet emploi avec celui de procureur général. On doit se demander, toutefois, si toutes ces fonctions exercées simultanément avec tant de conscience et d'efficacité ne nuisirent pas à sa santé. Il mourut, en effet, inopinément, à l'abbaye d'Orval, le 20 octobre 1629, à peine âgé de 55 ans. Il y fut inhumé solennellement par les soins de son fils Gilles, qui y avait fait profession, et de son cousin, Dom Laurent de Laroche, abbé du monastère.

Marie-Agnès d'Huart lui survécut treize ans, étant décédée à Luxembourg le 5 septembre 1642. Ils avaient eu un grand nombre d'enfants sur lesquels on possède des renseignements contradictoires. L'habitude qu'avaient les parents de changer les prénoms de leur descendance à toute occasion rend les identifications difficiles. De surcroît, quatre fils et une fille du procureur général entrèrent en religion. Guillaume fit profession dans l'Ordre des Jésuites et revint enseigner la grammaire au Collège de sa ville natale, où il mourut le 21 juin 1636. Gilles fut, nous l'avons dit, moine cistercien à Orval. Ludcvin postula et obtint sans nul doute un canonicat en l'église collégiale d'Ivois. Agnès, qui est une figure de légende, devint, en 1640, abbesse du monastère de Bonnevoie et le demeura jusqu'à sa mort en 1693, âgée, dit-on, de 91 ans. La trop longue durée de sa prélature eut sur les destinées du couvent des effets plutôt malheureux selon certains historiens, qui prennent le contrepied d'une tradition longtemps accréditée.

..

Deux des fils d'Englebert acquirent une notoriété bien plus grande et sont à juste titre rangés parmi les illustrations luxembourgeoises. Il s'agit de Philippe et de Louis, encore mineurs à la mort de leur père, mais puissamment soutenus par leurs oncles Huart.

Philippe, après avoir terminé ses études à l'Université de Louvain le 14 janvier 1639, entra à l'abbaye d'Echternach, dont il devint prier, puis abbé de 1667 à 1684, date de son décès. Il fut aussi recteur de la Faculté des Arts de l'Université de Trèves de 1673 à 1677.

Sa réputation de savant lui valut un prestige que sa prélature ne fit que renforcer. Car, en l'absence du maréchal héréditaire de la noblesse, il présidait les réunions des Etats de la province, où il milita surtout comme défenseur des privilèges du clergé. Il fut

créé conseiller de courte robe au Conseil par lettres patentes du 23 décembre 1680, dignité que nul ne songea à lui contester étant donné son caractère d'homme d'église placé à la tête de la première abbaye du Luxembourg. Il n'apparait pas qu'il ait joué un rôle très important au sein de cet organisme. Sa présence aux séances était assez irrégulière et d'autres préoccupations l'accaparaient. Le D<sup>r</sup> Neyen assure qu'il exerça des missions d'ambassadeur à la Cour de France et en Hollande, mais cette assertion paraît maintenant controuvée. De toutes façons, son rôle à Echternach a été très considérable: il a augmenté le temporel de son monastère, défendu avec énergie ses prérogatives seigneuriales et enrichi la précieuse bibliothèque et les collections d'œuvres d'art qui assuraient son prestige dans toute l'Europe.

..

Louis de la Neuveforge acquit, pour sa part, une grande réputation comme juriste et comme diplomate.

Inscrit à l'Université de Louvain le 30 janvier 1645, il y prit sa licence en droit et fut reçu avocat au Conseil de Luxembourg le 6 août 1649. Son mariage avec Gertrude-Marguerite d'Anethan, célébré à Trèves le 27 septembre 1659, fit de lui un des personnages les plus riches du Luxembourg, son épouse étant propriétaire de vignobles réputés dans la région mosellane. Recommandé par les Etats en raison des services rendus par son père, il fut nommé conseiller ordinaire au Conseil de Luxembourg par lettres patentes du 9 janvier 1660 et, par la suite, trésorier des chartes le 17 mars 1670. Son activité à l'occasion de contestations territoriales avec la France le mit en vedette, si bien qu'il fut élevé au rang de secrétaire d'Etat allemand et de délégué du Cercle de Bourgogne à la Diète impériale de Ratisbonne. On a conservé la correspondance qu'il échangea avec le Gouvernement à partir de 1672. Sa tâche était difficile, du fait des visées annexionnistes de Louis XIV, contre lesquelles il devait solliciter l'appui des princes allemands, alors que ces derniers étaient hostiles au maintien des Pays-Bas dans l'Empire. Louis de la Neuveforge déploya un zèle de tous les instants pour s'assurer la protection de la Diète, ce qui lui valut d'être privé de ses biens lors de la conquête du Luxembourg par la France en 1681. Comme il avait fixé sa résidence à Ratisbonne, la confiscation de ses revenus l'atteignit moins qu'on ne pourrait le croire. Il avait attribué la gestion de ses propriétés à son ami Martin Feltz, qui se montra digne de sa confiance et sut lui épargner bien des sévices et des difficultés. Le Roi d'Espagne, d'ailleurs, par lettres patentes du 21 août 1679, lui conféra la charge de conseiller et maître aux requêtes surnuméraire du Conseil privé. Sa nomination à titre effectif suivit au bout de quelques mois, sa rétribution étant assurée désormais par Bruxelles et non plus par Luxembourg. Le 15 septembre 1686, il devint de surcroît conseiller d'Etat.

Ses dernières années furent assombries par la perte de son épouse et de plusieurs enfants. Il obtint cependant en 1691 que son fils Jean-Henri, né le 9 juin 1662, lui fût donné pour adjoint dans ses missions à la Diète avec droit de lui succéder.

..

Louis de la Neuveforge mourut à Ratisbonne le 24 novembre 1697 et y fut inhumé. Certains auteurs ont affirmé que ses restes furent ramenés à Luxembourg et déposés dans le caveau de famille en l'église de Saint-Nicolas. Cette opinion repose sur une interprétation audacieuse de l'épithaphe de son fils Jean-Henri, décédé le 22 novembre 1716.

Celui-ci, comme son oncle l'abbé d'Echternach, avait repris l'orthographe Neuforge et abandonné celle de Neuveforge que ses ancêtres directs avaient toujours acceptée. Cette attitude était inspirée par le désir qu'ils avaient l'un et l'autre de se rattacher plus étroitement à la branche dont la noblesse était reconnue à Liège et à Stavelot, alors qu'eux-mêmes se voyaient contester leurs titres à Luxembourg. C'est surtout à partir de 1707 que le problème de leur appartenance à la chevalerie se posa : il en résulta un dossier où, comme il a été dit, les actes authentiques sont sans doute moins nombreux que les attestations de complaisance ou simplement sujettes à caution.

Jean-Henri, à la mort de son père, avait été nommé conseiller lettré au Conseil de Luxembourg par lettres patentes du 19 juin 1698, avec cette réserve qu'il n'entrerait en activité qu'à la première vacance. De fait, il occupait toujours la charge de délégué à la Diète de Ratisbonne et c'est dans cette ville que naquirent plusieurs de ses enfants.

Le 6 février 1701, Max-Emmanuel lui enjoignit de rejoindre son poste à Luxembourg, ce qui signifiait surtout que ses fonctions de représentant du Cercle de Bourgogne étaient désormais sans objet. Il serait trop long de relater les difficultés qu'il éprouva à reprendre au sein du Conseil son rang et surtout son ancienneté. Le rôle qu'il joua après 1702 est d'ailleurs dépourvu de relief. Son mariage, le 8 février 1699, avec Gertrude-Marguerite de Bettenhoven, personne dont la fortune était très supérieure encore à la sienne, l'amena à s'intéresser surtout à la gestion de ses propriétés, notamment de l'importante seigneurie de Neuerburg, dans l'Eifel.

Une de ses préoccupations dominantes fut d'assurer la survivance de sa charge à son fils aîné, Jean-François, né à Ratisbonne le 22 janvier 1700. Il mourut avant d'avoir pu obtenir satisfaction, ce qui eût été difficile, vu l'âge de ce candidat, à peine sorti de l'enfance et l'opposition unanime du Conseil et des Etats.

Charles VI, cependant, le 30 avril 1728, consentit à accorder à ce Jean-François une charge de conseiller de courte robe, avec

droit d'entrer en activité à la première place vacante. Cette décision souleva de telles protestations que l'Empereur, après bien des discussions, admit que cette survivance ne pourrait porter que sur une charge de longue robe.

La mort du prétendant mit fin à cette controverse, au cours de laquelle la noblesse traditionnelle du duché avait refusée de reconnaître pour un des siens le descendant d'une lignée qui s'était imposée par ses éminents services et qui, sans doute, avait moins insisté sur ses mérites propres que sur son désir d'accéder à une classe privilégiée par droit de naissance. Les prétentions nobiliaires exagérées des derniers Neuveforge leur fit perdre l'appui des milieux administratifs et les rendit odieux aux anciennes familles, si bien que leur prestige en fut plutôt diminué.

Une situation juridique et sociale acquise par des procédés que censure l'opinion — tels que l'érection de monuments, l'adoption d'armoiries, le recours aux généalogistes — ne se défend qu'avec peine dans le moment présent, mais, après un siècle, qui s'en souvient encore ?

Marcel BOURGUIGNON.